

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-144 « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

**L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 67**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (à partir de la délibération n°2023-141), Gisèle LEVRAT (à partir de la délibération n°2023-141), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (à partir de la délibération n°2023-141), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

***Etait excusé et suppléé :*** Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

***Etaient excusés :*** Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

***Etaient absents :*** Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

**Objet : Piste cyclable Meximieux – Charnoz-sur-Ain – Approbation de convention**

VU la délibération n°2015-146 du 17 décembre 2015, approuvant la mise à jour du schéma cyclable ;

VU la délibération n°2020-135 du 10 septembre 2020, approuvant le projet de réalisation d'une piste cyclable entre Meximieux et Charnoz-sur-Ain ;

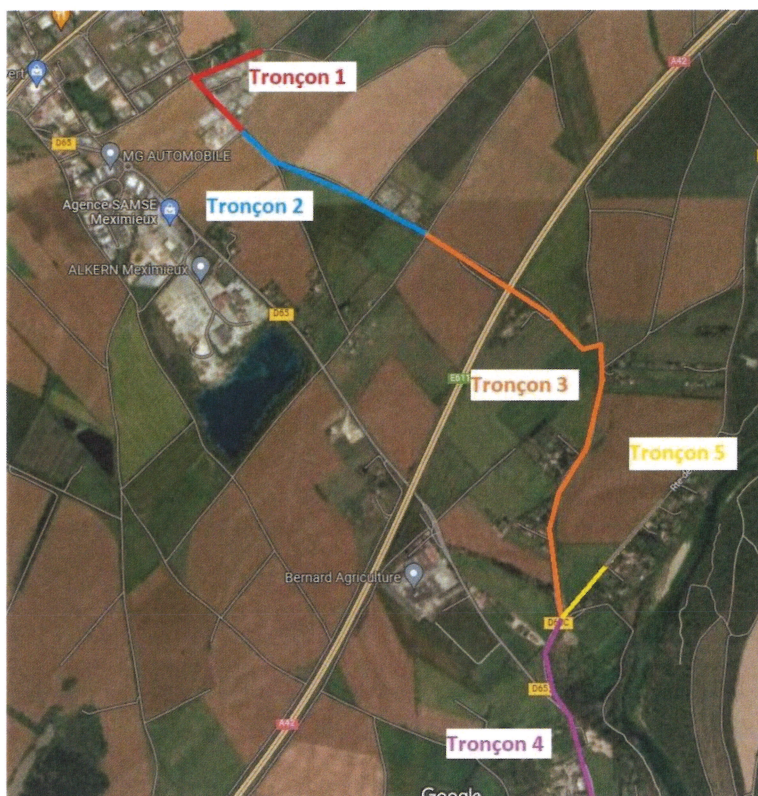
VU l'avis favorable de la commission mobilités du 6 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2023 ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, rappelle que la réalisation d'un itinéraire cyclable entre Charnoz-sur-Ain et Meximieux est inscrite au schéma cyclable intercommunal. Cet itinéraire rejoint les deux communes par un cheminement sécurisé pour les cycles, et en particulier le futur lycée de Meximieux ainsi que la zone d'activité des Granges. Le projet a été approuvé en septembre 2020.

Il convient aujourd'hui de signer une convention avec le Département de l'Ain et les communes de Meximieux et Charnoz-sur-Ain pour définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de la piste cyclable (acquisitions foncières, charges d'entretien, ...).

.../...



Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le vice-président délégué, à signer la convention avec le Département de l'Ain et les communes de Meximieux et Charnoz-sur-Ain.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023  
Publiée le 12 JUIL. 2023*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

